

REPRESENTATION ELECTRONIQUE DES DESSINS ET MODELES

Country Code page

1. Veuillez entrer le code pays à deux lettres correspondant à votre office ou organisation.

Vous ne connaissez pas le code de votre pays? Cliquez ici s'il vous plaît. *

Questions page

2. Chiffres relatifs aux types de dépôt et de représentation

Veuillez fournir des statistiques concernant les dépôts sur papier et sous forme électronique et le type de représentation fourni.

	2015	2016	2017	Total
Dépôt sur papier	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Dépôt sous forme électronique	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

3. Type de représentation:

Veillez fournir des statistiques concernant les dépôts sur le type de représentation fourni.

	2015	2016	2017	Total
Vues en 2D	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Modèles 3D	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Vidéo	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Spécimen	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Hologramme	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

4. Représentation en 2D et limitations

Veillez cocher la case ou indiquer les fichiers électroniques de représentation des dessins et modèles acceptés par votre office ou organisation.

	Acceptée?	Taille minimale (largeur x hauteur en pixels)	Taille maximale (largeur x hauteur en pixels)	Indiquer toute limitation ou condition
JPEG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TIFF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PNG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
GIF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PDF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SVG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5. Représentation en 3D et limitations

Veillez cocher la case ou indiquer les fichiers électroniques de représentation des dessins et modèles acceptés par votre office ou organisation.

	Acceptée?	Indiquer toute limitation ou condition
3D PDF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3DS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DWG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DWF	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
IGES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
STL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X3D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OBJ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Représentation en vidéo et limitations

Veillez cocher la case ou indiquer les fichiers électroniques de représentation des dessins et modèles acceptés par votre office ou organisation.

	Acceptée?	Indiquer toute limitation ou condition
MP4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

7. Limitations applicables aux fichiers

Please tick or specify the design representations electronic files that are acceptable by your Office/Organization.

Images en couleur acceptées

Images en niveaux de gris acceptées

Images en noir et blanc acceptées

Images photographiques acceptées

Le nombre maximum de caractères dans le nom d'un fichier électronique est limité (dans l'affirmative, indiquer le nombre de caractères) :

*

Taille maximale d'un fichier électronique en MB :

*

Taille maximale de l'ensemble des fichiers électroniques relatifs à un dessin ou modèle en MB :

*

Nombre maximal de fichiers électroniques par dessin ou modèle :

*

Un seul fichier électronique peut représenter plusieurs vues.

Une seule vue peut être répartie dans plusieurs fichiers électroniques.

Autres limitations ou conditions (préciser)

*

8. Format papier

Veillez cocher la case ou indiquer les représentations de dessins ou modèles sur papier qui sont acceptées par votre office ou organisation :

Taille minimale de l'image (préciser largeur x hauteur en cm)

*

Taille maximale de l'image (préciser largeur x hauteur en cm)

*

Plusieurs vues sur chaque page acceptées.

Possibilité de répartir une vue sur plusieurs pages.

Taille minimale du papier (préciser largeur x hauteur en cm)

*

Taille maximale du papier (préciser largeur x hauteur en cm)

*

URL pour des indications sur les conditions applicables

*

9. Capture d'image de la représentation sur papier ou du spécimen

Veillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables dans votre office ou organisation concernant la capture dans des fichiers électroniques d'images à partir des images sur papier ou des spécimens déposés par le déposant.

Pas de capture d'image à partir du papier

Pas de capture d'image à partir du spécimen

Résolution en DPI de la capture d'image (préciser)

*

L'image de sortie est en noir et blanc à moins que la couleur soit nécessaire.

L'image de sortie est toujours en couleur.

Le format du fichier de sortie (par exemple, JPEG, TIFF) est :

*

L'image de sortie a la même valeur juridique que le papier ou le spécimen d'origine.

Pendant combien d'années le papier ou le spécimen d'origine est-il conservé en tant que document authentique?

*

Le papier ou le spécimen d'origine est détruit après que les captures d'images ont été soumises à un contrôle de qualité.

10. Capture de vues 2D à partir d'un modèle en 3D ou d'une vidéo

Veillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables dans votre office ou organisation concernant la capture de vues 2D à partir de modèles en 3D ou de vidéos déposés par le déposant.

- Sans objet
- Pas de capture d'image à partir de modèles 3D
- Pas de capture d'image à partir de vidéos
- Résumé des conditions et de la procédure de capture d'image

- URL pour des indications sur les conditions et la procédure de capture d'image

11. Capture d'un hologramme

Veillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables dans votre office ou organisation concernant la capture d'images dans des fichiers électroniques à partir d'hologrammes déposés par le déposant.

- Sans objet, les hologrammes n'étant pas acceptés
- Pas de capture d'image à partir d'hologrammes
- Résumé des conditions et de la procédure de capture d'image

*

- URL pour des indications sur les conditions et la procédure de capture d'image

*

12. Transformation d'image

Veillez cocher la case ou préciser les transformations d'image que votre office ou votre organisation effectue à des fins de capture, de traitement ou de préparation de la publication.

Aucune transformation (les images défectueuses sont rejetées)

Correction des couleurs pour les images scannées

réduction des espaces blancs (veuillez préciser les conditions)

*

Redimensionnement (veuillez préciser les conditions)

*

Conversions de format de fichier

*

Conversion d'images vectorielles

Autres transformations

*

13. Votre office ou organisation pose-t-il les mêmes conditions en ce qui concerne les représentations de dessins ou modèles aux déposants et aux non-déposants?

Sans objet, les représentations soumises par des tiers ne sont pas admises

Oui, les conditions sont les mêmes

Non, il n'existe aucune condition particulière pour les non-déposants

Non, des conditions différentes sont applicables aux non-déposants (préciser)

*

14. Type de publication

Veillez cocher la case ou indiquer les moyens utilisés par votre office ou organisation pour publier les représentations de dessins ou modèles.

- Publication en ligne pour un accès par navigateur Web
- Publication en ligne pour un accès par service Web (API)
- Fichiers de données et d'images accessibles dans un dépôt public (par exemple, FTP)
- Publication sur papier
- Autre (préciser)

*

15. Représentation en 2D et 3D et limitations

Veillez cocher la case ou préciser les conditions applicables à la publication par votre office ou organisation des représentations des dessins ou modèles en ligne.

- Sans objet
- Publication des images en 2D uniquement
- Publication des modèles 3D, le cas échéant
- Publication des vidéos, le cas échéant
- Toutes les représentations de dessins ou modèles en 2D sont publiées dans un format unique (par exemple, PDF) (préciser)

*

- Les représentations de dessins ou modèles en 2D sont publiées dans plusieurs formats (par exemple, PDF et JPEG) (préciser)

*

- Les représentations des dessins ou modèles publiées sont exactement les mêmes que celles qui ont été déposées par le déposant.

- Les représentations des dessins ou modèles publiées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard du format de fichier (par exemple, de JPEG à PDF).
- Les représentations des dessins ou modèles publiées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la taille de l'image en pixels.
- Les représentations des dessins ou modèles publiées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la qualité (par exemple, conversion en couleur par rapport à une conversion en noir et blanc).
- Publication d'une image 2D en JPEG
- Publication d'une image 2D en TIFF
- Publication d'une image 2D en PNG
- Publication d'une image 2D en GIF
- Publication d'une image 2D en SVG
- Publication d'une image 2D en PDF
- Publication d'une image 2D dans un autre format (préciser)
 *
- Taille minimale de l'image matricielle 2D (préciser largeur x hauteur en pixels) à publier
 *
- Taille maximale de l'image matricielle 2D (préciser largeur x hauteur en pixels) à publier
 *
- Publication d'une image 3D (préciser le format)
 *
- Publication d'une vidéo (préciser le format)
 *
- Publication d'images en noir et blanc à moins que la couleur soit nécessaire

- Le nombre maximal de caractères dans le nom d'un fichier électronique est limité (dans l'affirmative, indiquer le nombre de caractères) :

*

- Taille maximale d'un fichier électronique en MB

*

- Taille maximale de l'ensemble des fichiers électroniques relatifs à un dessin ou modèle en MB :

*

- Nombre maximal de fichiers électroniques par dessin ou modèle :

*

- Un seul fichier électronique peut représenter plusieurs vues.

- Une seule vue peut être répartie dans plusieurs fichiers électroniques.

- Autres (préciser)

*

16. Veuillez cocher la case ou indiquer les moyens utilisés par votre office ou organisation pour afficher les représentations des dessins et modèles à des fins administratives ou d'examen.

- Affichage électronique

- Impression sur papier

- Autres (préciser)

*

17. Veuillez cocher la case ou indiquer les conditions applicables à l'affichage par votre office ou organisation des représentations des dessins et modèles par voie électronique.

- Sans objet

- Représentations des dessins ou modèles en 2D converties dans un format matriciel unique (par exemple, JPEG) à des fins d'affichage (préciser)

*

- Représentations des dessins ou modèles en 2D converties en plusieurs formats matriciels (par exemple, PNG et JPEG) (préciser)

*

- Les représentations des dessins ou modèles affichées sont exactement les mêmes que celles qui ont été déposées par le déposant.
- Les représentations des dessins ou modèles affichées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard du format de fichier (par exemple, de JPEG à PNG).
- Les représentations des dessins ou modèles affichées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la taille de l'image en pixels.
- Les représentations des dessins ou modèles affichées peuvent différer de celles qui ont été déposées par le déposant au regard de la qualité (par exemple, conversion en noir et blanc d'une représentation en couleur).

- Taille minimale de l'image en 2D (préciser largeur x hauteur en pixels)

*

- Taille maximale de l'image en 2D (préciser largeur x hauteur en pixels)

*

- Profondeur d'affichage minimal en bits :

*

- Profondeur d'affichage minimal en bits :

*

- Résolution d'affichage minimale en PPI :

*

- Résolution d'affichage maximale en PPI :

*

- Modèle 3D (préciser le format)

*

- Vidéo (préciser le format)

*

- Affichage des images en noir et blanc à moins que la couleur soit nécessaire.

- Taille maximale d'un fichier électronique en MB :

*

- Taille maximale de l'ensemble des fichiers électroniques relatifs à un dessin ou modèle en MB :

*

- Nombre maximal de fichiers électroniques par dessin ou modèle :

*

- Un seul fichier électronique peut représenter plusieurs vues.

- Une seule vue peut être répartie dans plusieurs fichiers électroniques.

- Autres conditions (préciser)

*

18. Votre office ou organisation pose-t-il les mêmes conditions concernant l'affichage des images dans la publication et dans le document attestant de l'enregistrement des droits sur des dessins et modèles?

- Oui
- Non (veuillez préciser les différences qui existent entre les conditions)

19. Veuillez cocher la case ou indiquer les moyens utilisés par votre office ou organisation pour effectuer des recherches sur les représentations des dessins et modèles.

- recherche par métadonnées
- recherche automatisée par image
- Combinaison de recherche par métadonnées et de recherche par image
- Autres (préciser)

*

20. Veuillez cocher la case ou indiquer les métadonnées utilisées dans le système de recherche par image de votre office ou organisation.

- Sans objet
- Liste des métadonnées utilisées
- URL pour davantage d'informations sur votre système de recherche par image

*

*

21. Quel type de vues votre office autorise-t-il à intégrer à une demande d'enregistrement de dessins et modèles industriels?

Voir les pages 5 à 8 du document de l'EUIPO intitulé "[Convergence en matière de représentation graphique des dessins ou modèles](#)" pour des explications et des exemples de chaque type de vue.

- Vues générales
- Vue agrandie de certaines parties du dessin ou modèle
- Autres angles de prise de vue
- Vues éclatées
- Vue des dessins et modèles entièrement assemblés
- Vues partielles
- Vues en coupe
- Séquence d'images instantanées
- Combinaison de différentes méthodes de représentation visuelle
- Symboles graphiques représentant des éléments conventionnels
- Produit représenté en pièces détachées
- Ombrages de surface linéaires et pointillés
- Autre

22. Quels types d'éléments visuels de revendication de non-protection votre office autorise-t-il à intégrer à une demande d'enregistrement de dessins et modèles industriels?

Voir les pages 2 à 4 du document de l'EUIPO intitulé "[Convergence en matière de représentation graphique des dessins ou modèles](#)" pour des explications et des exemples de chaque type d'exclusion visuelle.

- Lignes discontinues
- Floutage
- Nuances de couleurs
- Bordures
- Autre

23. Des dispositions particulières relatives à la représentation d'une partie d'un produit sont-elles applicables au sein de votre office?

- Aucune disposition particulière n'est applicable
- Au moins une vue doit montrer le produit dans son ensemble
- Autre

24. Votre office exige-t-il la sélection d'une image modèle?

- Oui, le déposant est tenu de choisir l'image modèle
- Non
- Le déposant n'est pas tenu de choisir une image modèle, celle-ci est choisie par l'office, et:
 - Qui choisit l'image la plus représentative à figurer dans la demande
 - Qui choisit la première image ou vue à figurer dans la demande, et:
 - Les images doivent figurer dans un ordre particulier
 - Les images ne doivent pas figurer dans un ordre particulier

25. Quelles sont les exigences de votre office concernant le nombre minimal de vues devant figurer dans une demande d'enregistrement?

26. Quel est le nombre maximal de vues que votre office autorise à figurer dans une demande d'enregistrement?

27. Votre office est-il soumis à des exigences législatives qui l'empêchent d'autoriser tout type de représentation mentionné dans la présente partie?

Oui

Non